

## REGLEMENT COURSE L'AYGUADOISE 2018

**1/ L'ASPTT Hyères** organise une course pédestre dénommée **L'AYGUADOISE**, composée d'un **parcours de 10 Km** et d'un **parcours de 5 Km**.

Cette course est ouverte à tous et à toutes, licencié(e)s ou non, à partir des minimales (14 -15 ans) pour la 5 Km et des juniors (18 ans) pour la 10 Km jusqu'aux vétérans pour les 2 courses.

### **2/ Parcours :**

Les parcours sont en bord de mer, sur terrain plat. Les coureurs évolueront sur le sable, la terre, et le bitume.

Le départ commun aux deux courses a lieu sur la plage de l'Ayguade à 10h00 et l'arrivée sur la place Daviddi à l'Ayguade.

Une séparation des 2 courses est faite au km1,1 environ pour orienter la 5 Km vers l'arrivée.

Un ravitaillement est prévu à mi-parcours pour la 10 Km et un buffet à l'arrivée pour les 2 courses.

### **3/ Sécurité :**

L'itinéraire est fléché, et des jalonneurs seront positionnés aux principaux changements de direction. Les traversées de routes (pont du Gapeau, traversée D12, traversée Chemin du Gapeau, traversée Chemin St Lazare, traversée Avenue Décugis, traversée Ave Front de mer), seront sécurisées par la police municipale et les jalonneurs.

La couverture médicale sera assurée par un médecin avec possibilité de déplacement sur le parcours.

### **4/ Inscriptions :**

Les inscriptions peuvent se faire :

- en ligne sur le site de l'Ayguadoise (ASPTT HYERES) ( <https://ayguadoise.asptt.com> ) dès septembre.
- au magasin DECATHLON LA GARDE (rayon running) les samedi 10 et 17 novembre sous réserve de disponibilité des dossards
- le jour de la course, place Daviddi de 8h30 à 9h30 sous réserve de disponibilité des dossards.

**Le nombre de participants est limité à 500 pour la 10 Km et 200 pour la 5 Km.**

- Le chronométrage sera effectué par la société SPORTIPS.

### **5/ Droit d'inscription :**

Les frais d'inscription identiques pour les 2 courses sont inclus dans le tarif.

- **14 €** (paiement en ligne par CB ou par chèque libellé à l'ordre de l'ASPTT HYERES) avant le 18 novembre 2018.

- **16 € à la table le jour de la course**

Seules seront validées les inscriptions acquittées et accompagnées d'un certificat médical ou de la licence.

### **6/ Retrait des dossards le jour de la course :**

Pour chaque course les participant(e)s sont différencié(e)s par la couleur du dossard, **rouge (N° 1 à 500) pour la 10 Km.**

**bleu (N°600 à 800) pour la 5 Km.**

Le port du dossard épinglé sur la poitrine est obligatoire. Les épingles ne sont pas fournies par l'organisation.

### **7/ Licences et certificats médicaux :**

Lors du retrait des dossards, les participants devront obligatoirement présenter :

\* Soit un certificat médical (copie certifiée conforme) de moins d'un an au jour de la course précisant la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition (celui-ci sera conservé par l'organisation).

\* Soit une licence FFA ou FFTRI ou Pass'running en cours de validité.

Pour les mineurs, une autorisation parentale sera demandée.

### **8/ Assurances :**

L'organisateur est couvert par une police responsabilité civile. Les participants licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

### **9/ Droit à l'image, couverture photo, télévision, vidéo :**

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant la course "L'AYGUADOISE" comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Les professionnels audiovisuels doivent obtenir une accréditation auprès de l'organisation.

### **10/ Protection de l'environnement :**

Pour la protection de l'environnement le participant :

Ne doit pas abandonner ses déchets n'importe où sur le parcours. Des containers sont mis à disposition sur le parcours.

Utiliser les containers ou sacs poubelles de la place Daviddi.

### **11/ Modification du parcours :**

Si pour des raisons indépendantes de la volonté de l'organisateur, le parcours devait être modifié, les participants devront se soumettre aux dernières dispositions de l'organisateur.

Je m'engage à avoir pris connaissance du présent règlement, y souscrire et dégage la responsabilité de l'organisateur de tout accident qui pourrait affecter ma santé du fait de mon effort.

Date :

Signature du participant